

EXPLICATIONS—TABLEAUX 7 ET 8.

Dans le tableau n° 7, la Colombie Britannique et le Manitoba ne sont inclus dans les chiffres du Canada que depuis 1872. L'île de Prince-Edouard n'entra dans la confédération qu'en 1873, et n'est incluse dans les rapports d'importations et d'exportations fédéraux qu'en 1874.

Afin que les chiffres du tableau n° 8 s'accordent avec les chiffres des tableaux n°s 3 et 4, l'île de Prince-Edouard n'est pas inscrite comme partie de la Confédération de 1867 à 1874, mais les chiffres pour l'île du Prince-Edouard sont compris dans le tableau n° 8, parce que cette île a été comprise dans le traité de réciprocité de 1854 à 1866.

ONTARIO ET QUÉBEC.

Les chiffres des importations représentent les importations pour la consommation.

Les chiffres des exportations représentent les exportations de produits domestiques.

La quantité estimée en moins rapportée aux ports de l'intérieur est calculée à 20 pour 100 des exportations totales de produits domestiques à tous les ports de l'intérieur dans l'Ontario et Québec de 1850 à 1856—en 1856 à 13 pour 100, en 1857 à 1869 à 12½ pour 100, en 1870 à 1872 inconnue, de 1872 à 1887 à 10 pour 100 sur le total des exportations de produits domestiques de l'Ontario, et sur l'exportation totale de produits domestiques à certains ports de Québec. Abercorn, Coaticook, Hemmingford, Mansonville, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Stanstead ont été les ports sur lesquels on a fait les calculs pour Québec l'an dernier.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Les importations de 1851 ne représentent que les articles imposables, aucun rapport imprimé pour les articles admis en franchise.

Les exportations pour 1851 sont pour le port d'Halifax seulement, et ne mentionnent pas si ce sont des produits domestiques ou non.

Les rapports pour les années 1852 à 1856 inclusivement, ne mentionnent pas si les importations sont pour la consommation domestique ou non, et ne mentionnent pas si les exportations sont des produits domestiques et étrangers.

Il n'y a pas de rapports pour 1857, les chiffres donnés étant pris d'un relevé imprimé dans les Rapports supplémentaires du Commerce en 1866—dans le "Traité de Réciprocité."

On ne donne aucun sommaire pour les importations et les exportations de 1861. On en a fait un sommaire et les chiffres donnés s'accordent avec les chiffres contenus dans l'état ci-dessous mentionné.

En 1864, les rapports indiquent que les chiffres représentent les importations totales, les montants inscrits pour la consommation n'étant pas donnés.

Les rapports de 1865 sont les seuls dans lesquels le montant inscrit pour la consommation est donnée séparément des importations totales.

Il est évident que les importations et les exportations données dans ces rapports sont les totaux, car un examen des rapports des autres provinces démontrera qu'elles importent de la Nouvelle-Écosse de grandes quantités de marchandises que cette province ne produisait pas à cette date.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les importations dans le Nouveau-Brunswick ne sont pas "pour la consommation domestique", mais le *total* des importations, les valeurs inscrites pour la consommation locale de 1850 à 1867 n'étant pas données dans les rapports.